

Mes remarques ne se veulent pas la critique facile que ceux qui n'ont pas participé à la difficile conclusion de l'accord peuvent toujours adresser à ses auteurs. Il est évident que les négociations ont été extrêmement difficiles; il est même surprenant qu'un accord ait été conclu. Je ne veux pas dire non plus que les circonstances auraient pu permettre l'adoption d'une meilleure entente. J'essaye d'établir, en tant que membre consciencieux de la Commission internationale de contrôle et de surveillance, l'étendue de la tâche que nous est assignée et la fragilité apparente des ententes permettant de l'exécuter. Il ne s'agit pas d'une tentative en vue d'établir une position imaginaire de supériorité morale. J'essaye d'expliquer la raison pour laquelle actuellement nous ne pouvons pas prendre d'engagement inconditionnel, d'exposer à la Chambre et au peuple Canadien le genre de problème que l'on peut prévoir et qui nous ont conduits à lancer l'avertissement qu'une retraite de notre part est possible.

Par nos efforts et la façon dont nous aborderons les travaux de la Commission et y participerons, nous tâcherons autant que possible de pallier les effets de ces lacunes. Par exemple, j'ai mentionné la disposition concernant l'unanimité. Nous sommes déterminés à ne pas nous laisser dérouter. Pour y parvenir, nous révélerons le plus possible au public la composition de la commission, ses activités et ses délibérations. Nous nous estimerons libres de communiquer, à toute personne ou organisation que nous jugerons à propos ou encore au public et à la presse, nos opinions et les divergences entre ces dernières et celles des autres délégations. Cela s'applique également à la règle de l'unanimité ou à toute autre disposition du cessez-le-feu qui pourrait nous réduire à l'inactivité ou à l'inefficacité.

Pendant 60 jours nous allons mettre tout à l'épreuve: la viabilité et l'efficacité des accords internationaux de surveillance comme tels, la volonté et la détermination des parties et de nos collègues de la Commission à mettre en oeuvre les accords et à faire fonctionner la Commission, enfin nous-mêmes et notre capacité à faire fonctionner la Commission. Pendant 60 jours nous allons faire tout en notre pouvoir pour faire fonctionner cette commission efficacement. A la fin de cette période, le Canada fera sa propre évaluation en fonction de notre expérience et des perspectives. En se fondant sur cette évaluation, il décidera ensuite s'il doit continuer sa participation.

J'aimerais toutefois dire que, sous certains aspects importants, les accords internationaux de contrôle n'ont rien de prometteur. Je ne préjugerai pas de la décision du gouvernement dans un sens ou dans l'autre, mais personne ne devrait supposer que le Canada continuera à offrir sa participation.

Avant de terminer ces remarques, j'aimerais profiter de l'occasion pour rendre hommage aux centaines d'hommes et de femmes, civils, et militaires canadiens, qui ont fait partie de commissions par le passé. Je le fais parce que, bien que j'aie dit en un certain nombre d'occasions que la Commission internationale de contrôle était devenue une farce, ce n'était pas à cause du manque d'efforts de la part des Canadiens qui ont fait partie de cette commission. C'était tout simplement dans la nature des accords qui avaient été conclus et que nous essayons de corriger cette fois-ci.